

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Modification de la composition des commissions sectorielles	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code électoral et notamment l'article L.360,
- VU** la délibération du Conseil régional du 25 janvier 2016 approuvant le règlement intérieur et notamment son article III-5,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 octobre 2017 approuvant la formation des Commissions sectorielles

CONSIDERANT la démission de Madame Laurence GARNIER à compter du 1^{er} décembre 2020 de son mandat de conseillère régionale et son remplacement à la même date par la suivante de liste Mme Béatrice ANNÉREAU,

CONSIDERANT la demande de changement de commission sectorielle de Monsieur Antoine CHEREAU,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

ENTENDU Christophe CLERGEAU, Jean GOYCHMAN, Aykel GARBA, Lucie ETONNO, Maï HAEFFELIN, Franck NICOLON, Frédéric BEATSE, Barbara NOURRY, Eric THOUZEAU, Franck LOUVRIER, Paul JEANNETEAU, Lydie BERNARD, Carine MENAGE, Johann BOBLIN, Pascal GANNAT, Christelle MORANCAIS, Antoine CHEREAU, Laurent GERAULT, Laurent DEJOIE

Après en avoir délibéré,

DESIGNE

M. Antoine CHEREAU pour siéger au sein de la commission sectorielle "Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités"

DESIGNE

Mme Béatrice ANNÉREAU pour siéger au sein de la commission sectorielle "Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion".

APPROUVE

la modification de la composition des commissions sectorielles correspondantes "Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion" et "Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités" telles que présentées en annexe.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen

REÇU le 16/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs